Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 075-267500049-20231221-CA_2023_12_38D-DE

CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

N° 38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Autorisation à la Directrice Générale du Centre d'action sociale de la Ville de Paris à signer une convention pluriannuelle avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Le Conseil,

Vu la loi n°2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n°2011-901 du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap ;

Vu les articles L.1226-2, L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial sollicité lors de sa séance du 24 novembre 2023 ;

Vu le mémoire par lequel la Directrice Générale propose de signer une convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Délibère :

Article 1 : Le Conseil d'Administration du Centre d'action sociale de la Ville de Paris autorise sa Directrice Générale à signer la convention pluriannuelle avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Article 2 : Les recettes seront affectées sur le compte 7471 – participation de l'Etat au budget général de fonctionnement.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration

Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE